

**Séance du 8 décembre 2017 à 19.30h.**  
**A l'Hôtel-de-Ville**

Sous la Présidence de Monsieur Armin Von Ow, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.
3. Communications de la Municipalité.
4. Liste des prochains préavis.
5. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 9/2017 relatif à l'acquisition d'un immeuble de 6 appartements et création d'un cabinet médical pour CHF 2'800'000.00 – demande d'emprunt de CHF 2'500'000.00.
6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 9/2017 relatif à l'acquisition d'un immeuble de 6 appartements et création d'un cabinet médical pour CHF 2'800'000.00 – demande d'emprunt de CHF 2'500'000.00 et vote.
7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 10/2017 relatif au budget pour l'année 2018 et vote.
8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier l'interpellation faite concernant le carrefour d'Orbe par M. Pfaender.
9. Nomination d'une commission pour étudier le préavis n° 12/2017 concernant l'Hôtel-de-Ville.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Appel de sortie, remise des copies des décomptes pour les jetons de présence pour l'année 2016/2017 et remise des règlements du Conseil.
12. Agape au Jura.

---

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

1. **Appel d'entrée.**

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 32 conseillères et conseillers sont présents et 10 absents. Il s'agit de Cachemaille Christian, Deriaz Claude, Deriaz Olivier, Donnier Annette, Lattion Brigitte,

Métalori Bruno, Mettraux Damien, Miéville Steve, Molnar Louis, Perusset Grégory.

## **2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.**

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur Madame Patricia Chambettaz.

## **3. Communications de la Municipalité.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cuérel.

Celui-ci informe que concernant la déchetterie, c'est Monsieur Paolo Giuliacci qui s'en occupera les lundis et samedis. Le jeudi c'est l'équipe communale qui continue, plus particulièrement Yann Miéville.

Il excuse également Monsieur Olivier Mettraux qui n'a pas pu être présent ce soir.

Concernant les véhicules, la Gazelle, véhicule Ukrainien qui perdait de l'eau, de l'huile, de l'essence... Plus rien ne fonctionnait. M. Cuérel informe donc qu'ils ont décidé de le changer. Ils l'ont vendu Fr. 1000.00. Actuellement il y a un véhicule orange pour le remplacer, acheté Fr. 18'500.00, il est déjà en fonction.

La Société Coopérative de Baulmes a été dissoute. Il s'agissait de la Société qui était propriétaire du bâtiment dans lequel se trouve la Coopé. Dans les statuts de cette société, s'il y avait de l'argent lors de la dissolution, celui-ci reviendrait à la Commune. Donc la Commune a reçu cette semaine environ Fr. 75'000.00 suite à cette liquidation. La Municipalité a écrit pour les remercier.

Le 13 décembre, à 17h il y a la remise des sapins de Noël et à 16h il y a une manifestation faite pour l'inauguration du bâtiment communal du hangar à bois. Cela fait un moment qu'il est construit mais la Municipalité attendait de recevoir la petite plaquette "Bois Suisse" puisqu'il a été fait uniquement avec du bois des forêts de Baulmes.

Monsieur Cuérel rappelle ce qu'il avait dit quant à la fête du jumelage prévue les 7-8 et 9 septembre 2018. Fête qui a lieu tous les 5 ans. Le jumelage engage les autorités politiques à savoir la Municipalité mais également le Conseil Communal. La Municipalité s'est déjà réunie avec quelques personnes et à l'heure actuelle l'organisation est la suivante :

Dimanche : les paysannes Vaudoise feront un brunch puis il y aura un rallye dans le village pour connaître les entreprises et les artisans du village.

Samedi : les Montoies arrivent le samedi en fin de matinée puis il y aura une broche à 12h à la salle des fêtes, ouverte à tous. Ils vont recommencer à faire les joutes inter-villages Baulmes/Mont-St-Sulpice l'après-midi. Et le soir il y aura la soirée officielle de l'anniversaire du Jumelage.

Vendredi soir : il y a 5 ans c'est le ski-club qui avait organisé la raclette au caveau chez Philippe Perusset. Pour l'année prochaine, comme il n'y a pas ou pas encore de Société locale qui s'est manifestée pour animer la soirée la Municipalité pensait que ça pourrait être sympa que ce soit la soirée du Conseil Communal et que celui-ci l'organise. Il y a très peu de Montoies à cette soirée et ce serait donc pour la population.

Monsieur Cuérel propose d'en reparler dans les divers. Il propose que se soit un petit groupe de 5 ou 7 personnes membres du Conseil avec le Président qui s'en charge. Histoire qu'il y ait un repas et que les gens de Baulmes puissent venir dans une ambiance conviviale. La salle des fêtes est de toute façon réservée mais ça peut se faire ailleurs.

Monsieur Von Ow remercie le syndic pour ces informations.

#### **4. Liste des prochains préavis.**

Il n'y a pas de prochains préavis qui vont être déposés.

#### **5. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 9/2017 relatif à l'acquisition d'un immeuble de 6 appartements et création d'un cabinet médical pour CHF 2'800'000.00 – demande d'emprunt de CHF 2'500'000.00.**

Monsieur Von Ow rappelle la marche à suivre à savoir :

La Présidente donne lecture du rapport, ensuite Monsieur Von Ow ouvre une discussion. Puis la Commission Financière lira son rapport, une discussion sera à nouveau ouverte puis le Président passera au vote.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble par M. Von Ow.

La marche à suivre est acceptée.

Carmen Perusset, Présidente de la commission, donne lecture du rapport.

Monsieur Armin Von Ow ouvre une discussion. Personne ne prend la parole. Il clôt la discussion.

**6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 9/2017 relatif à l'acquisition d'un immeuble de 6 appartements et création d'un cabinet médical pour CHF 2'800'000.00 – demande d'emprunt de CHF 2'500'000.00 et vote.**

M. Denis Dardenne, Président de la commission, donne lecture du rapport de sa commission.

Monsieur Von Ow ouvre une discussion.

Mme Mertz-Gratini demande quels seront les loyers des futurs appartements.

Monsieur Cuérel répond qu'il ne s'agit pas de loyers modérés ou subventionnés. Les loyers des deux grands 3 pièces seront autour des Fr. 1'300.00 – 1'400.00 et les 4 et 5 pièces autour des Fr. 1'600.00-1'700.00. Ceci devrait représenter Fr. 3'000.00 par étage pour que financièrement la Commune arrive à 0.00. Mais les loyers n'ont pas encore été fixés de manière définitive. Ils se sont basés sur les études du Crédit Suisse pour la valeur des biens et les loyers. Le premier projet qui avait été fait était avec la société vaudoise de logements et il s'agissait d'appartements adaptés et des loyers modérés. Finalement en faisant des loyers autour des Frs. 1'300.00 – 1'400.00 – 1'600.00 – 1'700.00 il s'agit de la même fourchette de prix que s'il s'agissait de loyers modérés.

Monsieur Luc Pillevuit demande quels seront les coûts de maintenance de l'appareil de radiologie, l'investissement etc...

Monsieur Julien Cuérel répond que les coûts seront à charge du Médecin et non de la Commune. L'appareil est fourni au départ puis il y aura une discussion avec le Médecin pour savoir comment il le reprendra.

Monsieur Melchior demande quel est le droit de regard sur la construction et les matériaux utilisés pour les immeubles.

Monsieur Cuérel répond que le cahier des charges leur a été transmis par rapport aux matériaux. Par contre la Municipalité n'a pas le pouvoir de décision de dire s'ils voudraient autre chose. Pour le cabinet médical c'est simple car le Service de la Santé Publique définit ce qu'il faut mettre au sol, sur les murs, au plafond, etc.... La Municipalité n'a pas de pouvoir de décision ou de manière d'intervenir auprès de Monsieur Amey. Cependant ce dernier est ouvert à la discussion et la Municipalité a de bons contacts avec lui. Donc par ce biais ils pourraient éventuellement dire s'ils aimeraient modifier quelque chose.

Le prix de vente étant défini d'avance, Monsieur Amey n'acceptera pas que des frais supplémentaires soient faits. De plus Monsieur Amey construit 3 immeubles il ne va donc pas faire 2 immeubles d'une façon et le troisième différemment car il y a une question de rationalisation de tous ces travaux.

Monsieur Marc Von Ow fait remarquer qu'il y a une erreur dans les conclusions des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances. Ils parlent d'une période de 50 ans alors que dans le préavis il s'agit d'une période de 30 ans pour l'amortissement.

Monsieur Cuérel fait remarquer qu'il y a l'amortissement financier donc uniquement sur les 2'500'000.00 qui est à amortir sur une période de 30 ans. Après sur les investissements, sur les Fr. 2'800.000.00 de l'immeuble, il s'agit d'un amortissement sur 50 ans mais sans la valeur du terrain.

Il y a donc l'amortissement comptable qui est de 50 ans sans la valeur du terrain et l'amortissement de l'emprunt qui est de 30 ans. Ces deux choses sont différentes il n'y a donc pas d'erreur dans le rapport.

M. Armin Von Ow, Président, soumet au vote les conclusions du rapport de la Commission, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle N° 340 à Monsieur Jacques Amey pour un montant de CHF 187'590.00 (cent huitante sept mille et cinq cents nonante francs) et de signer tous les actes y relatifs.
2. D'autoriser la Municipalité à acquérir l'immeuble C sur les plans et la nouvelle parcelle créée de 950 m2 pour un montant de CHF 2'880'200.00 et de signer tous les actes y relatifs.
3. D'autoriser la Municipalité à acquérir un appareil de radiologie et ses accessoires pour un montant maximum de CHF 100'000.00.
4. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt pour ces opérations auprès d'un établissement bancaire pour un montant de CHF 2'500'000.00 à amortir sur une période de 30 ans.
5. De porter ces investissements dans le patrimoine financier de la Commune et d'effectuer un amortissement comptable conformément au règlement sur la comptabilité des Communes, à savoir sur l'immeuble sans le terrain et sur une période de 50 ans. Cela représente CHF 51'000.00 / année.
6. De porter l'appareil de radiologie en investissement du patrimoine financier de la Commune et d'effectuer un amortissement comptable sur 10 ans, soit CHF 10'000.00 / année.

**Elles sont acceptées à une grande majorité (1 avis contraire et 1 abstention).**

Monsieur le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Deriaz Gilles demande quand sera le début de l'enquête et est-ce qu'il y a des gabarits de prévus ?

Monsieur Cuérel prend la parole. Il remercie tout d'abord les conseillers d'avoir accepté ce préavis car cela fait quelques années que la Municipalité travaille dessus. Puis il répond que la mise à l'enquête débutera juste après les fêtes, soit en janvier.

Pour les gabarits, ils ne sont pas obligatoires, c'est au libre choix du propriétaire. Il n'y en a en général pas sauf s'il y a une demande express par exemple d'un voisin.

Madame Carmen Perusset rappelle que la commission ad hoc a fait une proposition de créer un groupe de travail. Elle demande qui regarde pour créer ce groupe de travail, la Municipalité ou le Conseil.

Monsieur Cuérel propose à la place que la commission ad hoc qui a étudié le préavis soit tenue informée des avancements et des démarches comme jusqu'ici. Et si la commission estime nécessaire de rencontrer la Municipalité, cela pourra se faire.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président clôt la discussion et remercie les rapporteurs.

**7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 10/2017 relatif au budget pour l'année 2018 et vote.**

Monsieur Von Ow explique la procédure à savoir :

Le Président de la commission va lire son rapport, ensuite le Président du Conseil donnera les chiffres par chapitre, il ouvrira chaque fois une discussion. Et à la fin seulement il passera au vote du budget.

La procédure est acceptée.

Monsieur Dardenne, Président de la commission, donne lecture du rapport de sa commission.

Chapitre 1

En charges Fr. 765'299.00 en revenus Fr. 130'300.00

Une discussion est ouverte.

Monsieur Pillevuit prend la parole concernant le point 110.318.3, Bancomat. Il voulait savoir comment on pourrait décharger la Commune de ce Bancomat pour mieux couvrir les frais.

Monsieur Cuérel répond que la convention signée est qu'ils font un décompte chaque année de combien ça leur coûte et la commune paye un montant maximum de Fr. 15'000.00. Il informe que depuis le début, chaque trimestre il y a plus de retraits. Donc il pense qu'il n'est pas nécessaire de faire plus.

En réponse Monsieur Pillevuit fait remarquer que c'est le seul bancomat des environs qui a été installé dans une église et qu'il y a des gens qui se déplacent exprès pour cela.....

La parole n'est plus demandée.

## Chapitre 2

En charges Fr. 558'792.00, en revenus Fr. 3'048'401.00

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 3

En charges Fr. 1'293'900.65, en revenus Fr. 1'129'029.25.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 4

En charges Fr. 740'070.65, en revenus Fr. 390'441.00.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 5

En charges Fr. 484'356.83, en revenus Fr. 8'015.00.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 6

En charges Fr. 172'287.30, en revenus Fr. 11'500.00.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 7

En charges Fr. 659'030.60, en revenus Fr. 1'000.00.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 8

Il n'y a plus de chiffres car c'est l'AIVB qui reprend.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble du budget.

Monsieur Cuérel prend la parole par rapport au Bancomat. Il a retrouvé les chiffres qui sont :

1<sup>er</sup> trimestre : 1928 retraits

2<sup>ème</sup> trimestre : 3927 retraits

3<sup>ème</sup> trimestre : 4249 retraits

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe au vote.

Monsieur Armin Von Ow soumet au vote la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- D'approuver le préavis n° 10/2017 relatif au projet de budget 2018 tel que présenté.

**Le projet de budget pour l'année 2018 a été accepté à l'unanimité.**

Monsieur Von Ow ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Gilles Deriaz informe qu'il est satisfait de voir que les forêts rapportent de nouveau à la Commune.

La parole n'est plus demandée.



**8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier l'interpellation faite concernant le carrefour d'Orbe par M. Pfaender.**

Monsieur Pfaender, Président, donne lecture du rapport de sa commission.

Monsieur Von Ow ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée.

M. Von Ow, Président, soumet le rapport au vote.

**Il est accepté à une large majorité (1 abstention).**

Une discussion sur l'ensemble est ouverte.

Monsieur Luc Pillevuit dit qu'il trouve que c'était une excellente initiative d'avoir soulevé ce point par rapport à ce carrefour qui est dangereux.

Le Président clôt la discussion.

**9. Nomination d'une commission pour étudier le préavis no 12/2017 concernant l'Hôtel-de-Ville.**

Monsieur Armin Von Ow informe que le Bureau propose que la commission soit composée de 5 membres et 2 suppléants et que le premier tour se fait à la majorité absolue. Il demande s'il y a une objection sur cette façon de faire. Ce n'est pas le cas. Il demande donc des propositions de noms.

Marc Von Ow présente Monsieur Deriaz Steve et Monsieur Patrick Mettraux au nom de l'Alliance.

Madame Marie Poncet Schmid présente Carole Béati-Duvoisin, Ariane Vittet et Andréa Merz-Gratini pour le groupe des Démocrates.

Monsieur Gilles Deriaz présente Monsieur Sandro Melchior, Monsieur Florian Musy et Monsieur Benoit Perusset pour le groupe des Indépendants.

Monsieur Armin Von Ow rappelle les propositions et demande de mettre maximum 5 noms par bulletin.

Le Président demande à Mesdames Poncet Schmid et Perusset de venir aider pour le dépouillement car Madame Andréa Merz-Gratini ne peut pas venir dépouiller.

Le Président rappelle qu'il faut 17 voix au minimum pour passer le premier tour.

Monsieur Sandro Melchior a obtenu le plus de voix avec 22 voix.

Vient ensuite Monsieur Patrick Mettraux avec 19 voix.

Messieurs Steve Deriaz et Florian Musy suivent avec 17 voix.

Monsieur Benoit Perusset obtient 16 voix, Madame Andréa Merz-Gratini, 15 voix, Madame Ariane Vittet, 14 voix et Madame Carole Béati-Duvoisin, 14 voix.

Un deuxième tour est fait pour nommer le 5<sup>ème</sup> membre de la commission.

Monsieur Gilles Deriaz présente Monsieur Benoit Perusset.

Madame Marie Poncet-Schmid présente Mesdames Ariane Vittet, Carole Béati-Duvoisin et Andréa Merz-Gratini.

Le deuxième tour est à la majorité relative et il ne faut mettre qu'un nom par bulletin.

Monsieur Benoit Perusset est élu avec 17 voix.

Les suppléantes sont donc Madame André Merz-Gratini avec 5 voix et Madame Ariane Vittet avec 5 voix.

Madame Carole Béati-Duvoisin obtient 4 voix.

## **10. Divers et propositions individuelles.**

Monsieur Pillevuit prend la parole. Il se réfère à l'annonce du don de la coopérative et aimerait dire quelques mots.

C'est une des plus vieille société du village qui a cessé son activité après 113 années. Elle a démarré en 1904. Au début il n'y avait pas de boulangerie, mais uniquement 4 boulangers à Baulmes. Cette société a beaucoup évolué, par exemple en 1954 c'est devenu un self-service, première vitrine etc... Puis il y a eu une succession de boulangers. En 2004 ils ont fêté le 100<sup>ème</sup> anniversaire. Et finalement, ils ont trouvé la famille Alvarez qui a racheté les locaux et la société s'est éteinte.

Il recommande à tous les gens du village de faire la promotion et d'aller à la Coopé car elle fait partie du patrimoine.

Et il espère que ce don fera sens par la suite pour la Commune.

Monsieur Musy demande quand est prévu le dépôt du préavis concernant les bâtiments Communaux.

Monsieur Cuérel répond que ce sera vers la fin janvier. Et concernant le préavis de l'Hôtel de Ville, il sera déposé courant avril. Il informe qu'ils feront des présentations dans les 3 groupes pour le projet pour qu'il y ait un échange par petits groupes de personnes. Ils présenteront également en amont le projet à la commission.

### **11. Appel de sortie et encaissement des amendes**

Monsieur Armin Von Ow demande de passer au bureau pour prendre les nouveaux règlements du conseil communal ainsi que la copie des jetons de présence.

Madame Myriam Deriaz procède à l'appel de sortie. 32 conseillères et conseillers sont présents et 10 absents.

Monsieur le Président Armin Von Ow lève la séance à 20h55.

### **12. Agape au Jura.**

Le Président :

La Secrétaire :

Armin Von Ow

Myriam Deriaz